

COMMUNE DE PITRES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1) FINANCES LOCALES : TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2027 ;
- 2) FINANCES LOCALES : PARTICIPATION DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 ;
- 3) FINANCES LOCALES : DECISION MODIFICATIVE ;
- 4) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ;
- 5) ENVIRONNEMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE LA SOCIETE FUTERRO FRANCE QUI SOUHAITE IMPLANter ET EXPLOITER UNE BIORAFFINERIE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE ;
- 6) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ;
- 7) INFORMATIONS DIVERSES.

Présents : Florence LAMBERT, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECOMTE, Sabrina EUSEBE, Jean-Louis PAPIN, adjoints, Jacques SOREL, Ourida GUEZOUL, Marie DUMONT, Stéphane DEMONGEOT, Sandra BIANCHET, Gabriel GRAFF, Vincent THIOLENT, Sébastien BOISSEL, Elodie LACOMBE, Sébastien PREVOT et Alassane OUMAR, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Olivia AVENEL par Sandra BIANCHET, Irène MARIE par Sabrina EUSEBE, Caroline SINGEOT par Nadège LEVEE et Ingrid LEVAVASSEUR par Florence LAMBERT.

Absents excusés : David LECLERCQ et Jessica RIBEIRO GONCALVES.

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Mme la maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2026 : Il n'y a aucune observation, le procès-verbal du 20 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

1) FINANCES LOCALES : TARIFS DE LOCATION DES SALLES - 2027

Madame la propose de modifier les tarifs de location des salles communales qui sont fixes depuis très longtemps, or elles exigent des travaux et les charges d'électricité et de chauffage augmentent.

SALLE DES FETES :

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes à partir du 1^{er} janvier 2027.

Location pour une journée :

- Habitants de Pîtres :200.00 € + 50 € si chauffage
- Hors commune :350.00 € + 50 € si chauffage

Location pour un weekend :

- Habitants de Pîtres :400.00 € + 100 € si chauffage
- Hors commune :700.00 € + 100 € si chauffage

Location de la vaisselle : 10.00 € les 10 couverts.

Vaisselle cassée : 2.00 € pièce

A la réservation, remise de trois chèques :

- 1 chèque de caution pour la location : 1000.00 €
- 1 chèque de caution pour le ménage :150.00 €
- 1 chèque du montant de la location majoré du chauffage s'il y en a.

Assurance obligatoire pour tous les utilisateurs.

SALLE DES BONS MOMENTS :

La salle des bons moments peut recevoir 50 personnes assises. Elle est équipée de vaisselle pour 50 personnes et d'un vidéoprojecteur. Elle dispose d'une connexion WIFI.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location de la salle des bons moments à partir du 1^{er} janvier 2027 :

Location pour une journée :

- Habitants de Pîtres :200.00 € + 25 € si chauffage
- Hors commune :250.00 € + 25 € si chauffage

Location pour un weekend (du samedi au dimanche) :

- Habitants de Pîtres :300.00 € + 50 € si chauffage
- Hors commune :500.00 € + 50 € si chauffage

Vaisselle cassée : 2.00 € pièce

A la réservation, remise de trois chèques :

- 1 chèque de caution pour la location : 1500.00 €
- 1 chèque de caution pour le ménage :150.00 €
- 1 chèque du montant de la location majoré du chauffage s'il y en a.

Assurance obligatoire pour tous les utilisateurs et mise à disposition à titre gracieux pour les associations locales en semaine pour un évènement interne et ponctuel.

**2) FINANCES LOCALES : PARTICIPATION DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS
- ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 ;**

Il convient de fixer la participation financière des communes à la classe ULIS pour l'année scolaire 2025/2026. Le coût d'un enfant à l'école élémentaire de Pîtres s'élève à 819.00 € par an.

Le coût moyen départemental est de 938 € pour les classes élémentaires

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la participation des communes pour les enfants scolarisés en classe ULIS à 819.00 € par élève pour l'année scolaire 2025/2026

3) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES

Madame la maire expose : Les crédits prévus à certains articles du budget principal de la commune de l'exercice 2026 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits ci-après :

INVESTISSEMENT

Virements de crédits

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
OPERATION 101 - ACQUISITION DE MATERIEL			
2188	AUTRE MATERIEL		-6 100,00
OPERATION 105 - SALLE DES FETES			
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	+ 6 100,00	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 6 100,00	-6 100,00

Le conseil municipal : Après délibération, à l'unanimité, APPROUVE les virements de crédits ci-dessus.

4) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR

Afin de mener à bien le recensement 2027 de la population, la nomination d'un coordonnateur est nécessaire. Madame la maire propose de nommer Madame Vincianne DAUVEL au poste de coordonnateur communal du recensement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, ACCEPTE cette nomination.

5) ENVIRONNEMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE LA SOCIETE FUTERRO FRANCE QUI SOUHAITE IMPLANTER ET EXPLOITER UNE BIORAFFINERIE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE

Madame la maire expose :

Une consultation du public en lien avec une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de la Société FUTERRO FRANCE qui souhaite implanter et exploiter une bioraffinerie sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Folleville va se dérouler à partir du 6 juillet 2026 jusqu'au 6 octobre 2026.

Ce projet intègre un plan d'épandage concernant 418 communes de l'Eure et de la Seine-Maritime.

En tant que commune concernée par ce plan d'épandage, un avis de consultation du public a été affiché en mairie.

Le conseil municipal de notre commune peut délibérer sur le projet dans un délai de deux mois à compter du 12 juin 2026

Constat : Comme souvent ce genre de projet nous est proposé à la réflexion durant la période des congés d'été avec un délai de 2 mois.

Saint-Jean-de-Folleville est une commune située près du havre dans le canton de Bolbec avec 837 habitants.

Futerro est une société belge spécialisée dans la production d'acide lactique, de lactide et de PLA (acide polylactique), c'est une bioraffinerie européenne qui sera implantée à Saint-Jean-de-Folleville.

Ce complexe de chimie verte comprendra une unité d'acide lactique transformant des matières premières agricoles françaises et durables, une unité de conversion en lactide et PLA ainsi qu'une unité de recyclage chimique et mécanique de PLA.

Fabrication d'un plastique qui n'est pas issu d'énergie fossile mais de produits cultivés localement comme le blé. Ce plastique sera entièrement biodégradable.

Les boues d'épandage serviront à fertiliser les terres agricoles de la région.

Ce projet semble vertueux il s'inscrit dans un plan d'ensemble d'énergie verte européenne.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis FAVORABLE mais avec une remarque : « L'agglomération Seine-Eure propose déjà des boues d'épandage. Notre territoire risque d'être moins intéressé ».

6) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Madame la maire expose qu'il convient de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10 h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2026 pour remplacer le professeur de musique qui est parti en retraite.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Madame la maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

7) INFORMATIONS DIVERSES

Madame la maire donne les informations suivantes :

- LE PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été activé au début de la canicule. Des coups de téléphone et visites à domiciles ont été organisées par des élus, des agents et 2 animatrices de l'Espace des deux rives. Les écoles ont été fermées l'après-midi mais la continuité du service public a été assurée pour les enfants dont les deux parents travaillaient. Les enfants qui restaient à l'école ont été accueillis au restaurant scolaire et à la médiathèque l'après-midi puis en périscolaire le soir si nécessaire pour les familles.

Le PCS est en veille et sera immédiatement réactivé si nécessaire. Elle a demandé aux adjoints de réfléchir aux aménagements possibles pour améliorer le bien-être dans les écoles prioritairement. Les commissions devront travailler sur ce sujet pour pouvoir équiper rapidement les locaux publics pour améliorer la résistance à la chaleur.

Mme la maire demande donc à tous de réfléchir et de chercher les meilleures solutions afin de programmer les travaux et aménagements nécessaires sachant que nos budgets sont contraints.

. La commune est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 223 000 € pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie.

- La date des élections présidentielles est fixée au 18 avril 2027 pour le premier tour et au 2 mai 2027 pour le deuxième tour. Madame la maire demande d'éviter de partir en vacances à ces dates pour pouvoir assurer les permanences du bureau de vote.

- Pour les « Chantiers jeunes » nous avons recruté 13 jeunes

- La « Soirée jeunes » a été annulée faute de participants.

- Nadège LEVEE expose qu'elle a participé à un groupe de travail de la commission locale de santé sur la fragilité des personnes âgées. Quelques chiffres sont à retenir :

22 % des normands ont 65 ans et plus en 2022. Ce pourcentage pourrait atteindre 31 % en 2050 ;

73 % des seniors vivent encore à domicile à 90 ans ;

+ 73 % de 85 ans ou plus attendus d'ici 2050.

- Sabrina EUSEBE rappelle qu'il y aura 3 vendredis d'animation en juillet au Parc des Flotteaux.

Elle indique également que le Forum des associations et la Rue aux enfants auront lieu le 5 septembre 2026.

- Jacques SOREL informe le conseil municipal que les tarifs du SIDEAL pour les communes adhérentes restent inchangés.

Fin à 19 h 35